

Conformément à la loi scolaire de l'Alberta, le Conseil scolaire FrancoSud a éliminé les frais scolaires de base. Les écoles peuvent toutefois facturer certains frais aux parents, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous.

Frais d'utilisateur – technologie

Projet AVAN	80 \$
-------------	-------

Sorties scolaires

Maternelle	50,00\$
1 ^{re} année	50,00\$
2 ^e année	50,00\$
3 ^e année	50,00\$
4 ^e année	50,00\$
5 ^e année	50,00\$
6 ^e année	50,00\$

Activités parascolaires

Ski (4-5-6 ^e)	100 \$
Natation (M-3e)	50\$

Biens et services (non liés au curriculum)

Livres perdus ou endommagés	Valeur du livre \$
-----------------------------	--------------------------